
Adresse de la société populaire de Desurennnes (Desvres, Pas-de-Calais), lors de la séance du 7 brumaire an III (28 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Desurennnes (Desvres, Pas-de-Calais), lors de la séance du 7 brumaire an III (28 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 139;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21296_t1_0139_0000_4

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Représentans du peuple, nous applaudissons avec transport aux mesures sages et énergiques que vous avez prises pour écraser une conspiration qui mettoit de nouveau le midy en danger : encore une fois vous avez sauvé la patrie.

Législateurs, ne quittez les rênes du gouvernement que lorsque les intriguans et les factieux seront anéantis et que la République sera consolidée sur les bases durables de la justice et de la vertu.

Vive la République, vive la Convention, périssent les factieux, les dominateurs et les intriguans.

GAUDET, *président*, BOUILLON, *secrétaire*, André VIAN, *officier de santé*, COLLE, *commandant temporaire de la place de La Ciotat en état de guerre*, MOUTTE, *caporal-fourrier*, quatre volontaires et 132 signatures.

Un grand nombre de citoyens illétrés n'ayant su signer ont adopté avec transport cette adresse.

GAUDET, *président*.

c

[La société populaire régénérée d'Ernée à la Convention nationale, s. d.] (16)

Égalité, Fraternité, Liberté ou la Mort.

Représentans d'un peuple libre,

Garder dans ce moment le silence, ce serait trahir nos devoirs.

Nous votons donc aux continuateurs de Robespierre, le sort qu'à subi ce tyran.

Nous déclarons hautement vouloir la République démocratique et le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix.

Nous demandons l'autorité pleine et entière de la loi au lieu de l'arbitraire et de la domination ; le règne d'une justice sévère au lieu de la terreur et des atrocités, une morale pure et saine au lieu de la perversité et de la corruption.

Que les scélérats périssent ! que les bons citoyens respirent et qu'enfin dans un état libre, ils n'aient plus rien à craindre !

Qu'ils sont beaux les principes exprimés dans votre adresse au peuple français ! continuez de les propager, ils peuvent seuls nous conduire à la félicité publique.

Restez à votre poste, citoyens représentans, vive la République, vive la Convention nationale.

BICAILLE, *président*, MULOT, *officier de santé*, COLIN, *juge* et 52 autres signatures.

d

[La société populaire de Desurennnes à la Convention nationale le 20 vendémiaire an III] (17)

Liberté, égalité, fraternité ou la mort.

Citoyens représentans,

Vous êtes les mandataires du peuple, vous n'appartenez qu'à lui, que peuvent contre la confiance qu'il a en vous les vaines clameurs sorties du sein de quelques sociétés égarées ou coupables. Les bons citoyens sont là, avec nous pour vous défendre ; ils vous suivent dans la carrière, pour compter par vos devoirs vos bienfaits envers la patrie.

Salut et attachement inviolable.

DAMBRON, *président*, LABOULAY, *secrétaire*.

e

[La société populaire de Chartres à la Convention nationale, le 22 vendémiaire an III] (18)

Aux citoyens Représentans à la Convention nationale,

Tous nos cœurs ont volé au devant de vous à la lecture de l'adresse que vous venez de faire au peuple français. Les principes que vous manifestez étoient depuis longtemps les nôtres. Si quelques instans ils ont été comprimés, au moins nous pouvons nous glorifier d'avoir été des premiers à proscrire le règne de la terreur aussitôt que la révolution du 9 thermidor nous a présagé des jours plus sereins. Nous avons déjà fait justice de ces prétendus republicains plus patriotes que le patriotisme et qui par le crime et le brigandage deshonorèrent ce nom cher et sacré. Nous avons juré de ne plus subir leur joug infame et ce serment ne sera pas vain. Votre adresse sera sans cesse sous nos yeux comme elle est empreinte dans nos âmes. Elle sera à jamais la règle de nos sentimens et la baze de notre conduite : nous scellerons de notre sang ces principes sans lesquels il n'est ni Liberté ni Patrie.

Vive la République, Vive la Convention nationale.

Suit la formule du serment.

« Nous jurons de ne reconnoître pour point de ralliement que la Convention nationale. Nous jurons de défendre au prix de notre sang la liberté des opinions. Nous jurons d'employer toutes nos forces physiques et morales pour anéantir quiconque oseroit y porter atteinte. »

(16) C 325, pl. 1405, p. 14. *Bull.*, 7 brum. ; J. Fr., n° 764 ; M. U., XLV, 137.

(17) C 325, pl. 1405, p. 13. *Bull.*, 7 brum.

(18) C 325, pl. 1405, p. 16.